

076-217605419-20201015-DE2020000084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

Affichage : 29/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du 15 octobre 2020**

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

Le 15 octobre 2020 à vingt heures,

Sur convocation en date du 5 octobre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

**Etaient présents :**

M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, Mme LECOQ Annie, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG, Mme GUERZA Sylvie, Mme LELIEVRE.

**Absents :**

M. TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Mme BUQUET Jessica,  
 Mme TALBOT a donné pouvoir à M. BRUNG Michel,  
 M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme GUERZA Sylvie.

**Secrétaire de séance : Monsieur D. DELAMARE.**

**2020/84 – INSTALLATION D'UNE BORNE INCENDIE AU CARREFOUR RD 43/CROIX BLANCHE ET AUTORISER A DEMANDER UNE SUBVENTION**

Madame le Maire indique qu'au regard du nombre croissant d'habitations sur cet axe, il convient d'installer un borne incendie. L'installation au Gd Melmont est rendue impossible du fait de la petite taille de la canalisation. La règle prévoit qu'il faille une borne à 400 m + 10 % des habitations, elle sera donc située au plus proche, soit au niveau du 1582 Route de Duclair, il y a plusieurs maisons à proximité qu'il faut sécuriser.

Le devis Eaux de Normandie s'élève à 4 344.73 € TTC pour l'installation de cette borne.

Madame le Maire propose l'installation de ce matériel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE l'installation de la borne incendie au niveau du 1582 Route de Duclair,
- AUTORISE la dépense d'un montant de 4 344.73 € TTC, qui sera inscrite au BP 2021,
- AUTORISE le Maire à demander la subvention aux administrations compétentes.

Fait à Roumare, le 20 octobre 2020  
 Le Maire

Affiché en mairie  
 le 28/10/2020